

**COMMUNE DE
POUZOLS**



Ce document ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sont consultables à :

Mairie de Pouzols

6 rue de l'égalité,
34230 POUZOLS

Tel :

04.67.96.73.16

Mail :

mairie@pouzols-dherault.fr

Site Internet :

www.pouzols-dherault.fr

*Document élaboré avec
l'accompagnement technique
de l'EPTB du Fleuve Hérault*



Novembre 2022

D.I.C.R.I.M.

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Édito du Maire

L'équipe Municipale a mis en place un P.C.S.

Nous ne pouvons pas empêcher les risques.

Mais prévenir, anticiper sont toujours préférable à l'action en urgence.



ALÉA



ENJEUX



RISQUE

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa et d'un enjeu

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

C'est le rôle du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Conformément à la réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

Les risques auxquels est exposée la commune de Pouzols

- Inondation
- Rupture de barrage
- Mouvement de terrain
- Séisme
- Radon
- Météorologiques

Les mesures de protection existantes

Face à ces risques, la municipalité a mis en place un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout les moyens et l'organisation mise en œuvre à l'échelle communale pour répondre au mieux à toutes ces situations.

En cas d'événement majeur sur la commune, le **PCS est activé par le maire** et un Poste de Commandement Communal se réunit et organise l'alerte de la population.

L'alerte

L'alerte peut être donnée par différents moyens :

- Le tocsin ou la sirène pour avertir une grande part de la population.

- Un appel téléphonique ou du porte-à-porte pour les personnes directement concernées par le risque.

Si l'ordre vous en est donné, évacuez et suivez les consignes qui vous sont données.

Personnes à mobilité réduite, à haut risque vital ou sensibles, signalez-vous en mairie dès à présent pour recevoir une aide spécifique en cas d'événement majeur.

LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. C'est un phénomène naturel qui constitue une menace susceptible de provoquer des pertes de vie humaine, le déplacement de populations et des arrêts ou des perturbations d'activités économiques.

Ne pas confondre *inondation* et *crue* : l'inondation correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à l'augmentation de la hauteur d'eau, sans forcément conduire à une inondation.

La commune est exposée au risque d'inondation par débordement du ruisseau du Lussac, du ruisseau de Prunelle et du fleuve Hérault ; ainsi que par ruissellement.

Le 29 septembre 2014, un événement pluvieux important a généré des ruissellements violents et le débordement du Lussac dans la traversée de Pouzols, entraînant des dégâts importants.



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

La commune est comprise dans le périmètre du PPI (plan particulier d'intervention) du barrage du Salagou.

Les barrages de plus de 20 mètres de hauteur et de capacité supérieure à 15 millions de m³, tel que celui du Salagou font l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI) qui s'appuie sur les dispositions générales du plan ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile). Ce dernier est enclenché et géré par les services de la préfecture et précise notamment des mesures spécifiques.

LE RISQUE SISMIQUE

La commune est exposée à un **risque sismique faible.**

EN CAS D'ÉVACUATION

Comment se préparer ?

Les équipements minimums à conserver en permanence à la portée de la main :

- Radio portable avec piles
- Lampe torche avec piles
- Eau potable
- Papiers personnels
- Trousse de pharmacie
- Médicaments urgents
- Couvertures
- Vêtements de rechange
- Matériel de confinement (rouleaux adhésifs larges, serpillère, coton hydrophile...)

Si l'on vous demande d'évacuer :

- Coupez eau, électricité et gaz avant de quitter votre domicile.
- Fermez et verrouillez toutes les portes et fenêtres donnant sur l'extérieur, sauf consignes contraires.
- Emportez vos petits objets de valeurs et vos papiers, sans vous encombrer indûment.
- Verrouillez votre domicile et n'oubliez pas d'emporter la clé avec vous.
- Dirigez-vous vers le point de ralliement indiqué par les autorités en respectant l'itinéraire conseillé. Ne prenez pas de raccourci, car certaines routes peuvent être impraticables ou dangereuses.
- Si vous allez dans un centre d'évacuation, signez le registre d'inscription afin que l'on puisse vous joindre ou vous réunir avec les membres de votre famille.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune de Pouzols est exposée au risque de retrait-gonflement des argiles (exposition classée moyenne).

Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques. Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse et gonflent au retour des pluies lorsqu'ils sont de nouveau hydratés.

Ces variations sont lentes, mais elles peuvent atteindre une amplitude assez importante pour endommager les bâtiments localisés sur ces terrains.

LE RISQUE RADON

La commune de Pouzols est classée en zone à potentiel radon faible.

Le radon est un gaz radioactif inodore et incolore, présent naturellement dans l'environnement. Il provient de la dégradation de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Il est présent partout à la surface de la terre mais plus particulièrement dans les sous-sols granitiques et volcaniques.

À partir du sol et de l'eau, le radon diffuse dans l'air et se trouve, par effet de confinement, à des concentrations plus élevées à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur. Les descendants solides du radon sont alors inhalés avec l'air respiré et se déposent dans les poumons.

Selon la pression atmosphérique, le radon s'échappe plus ou moins du sol. C'est en hiver que les teneurs sont importantes, et c'est aussi à cette saison que les logements sont les plus confinés et que les habitants restent le plus à l'intérieur de leur domicile.

LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

La commune est particulièrement vulnérable aux phénomènes de tempête, orages et canicule.

La Vigilance météorologique de Météo France est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux prévisibles en métropole.

Que faire en cas d'événement majeur sur la commune ?

Tenez-vous informés et respectez les consignes des autorités



- Écoutez la radio : France Bleu, France Info et France Inter.
- En cas d'inondation, informez-vous sur les sites Internet de Météo France www.meteofrance.com et Vigicrues www.vigicrues.gouv.fr.
- Suivez également les informations sur les sites internet et les réseaux sociaux officiels de la Préfecture et de la Mairie.



Mettez-vous à l'abri

- Éloignez-vous des lieux dangereux : cours d'eau, pont submersible...
- Ne prenez aucun risque dans vos déplacements à pied ou en voiture.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

- Vos enfants sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.
- En vous déplaçant, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours en encombrant les routes.



Évitez de passer des appels téléphoniques

- Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours.
- Écoutez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.

NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

URGENCE MÉDICALE : 112

PRÉFECTURE HÉRAULT : 04.67.61.61.61